



Assemblée plénière du CNAC

Lundi 13 avril 2015

**Auditorium de l'INPI -
Courbevoie**

Assemblée plénière du CNAC

Ordre du jour

- Mot d'ouverture : Yves Lapierre, Directeur général de l'INPI et secrétaire général du CNAC
- Intervention de Madame la secrétaire d'Etat chargée du numérique Axelle Lemaire
- Intervention du Sénateur Yung, président du CNAC (rapport d'activité)
- Intervention des présidents des groupes de travail (rapport d'activité + perspectives)
- Table ronde avec 4 chefs d'entreprises
Thème : Entrepreneurs, quels sont vos besoins en matière de lutte contre la contrefaçon ? comment le CNAC peut-il vous aider ?

Modérateur Monsieur Thierry Sueur – Air Liquide

- Frédéric Beaulieu (Millenium Fragances)
 - Philippe Lacoste (Fusalp)
 - Geoffroy Bessaud (Sanofi)
 - Frederic Lorfanfant et/ou Maitre Emmanuelle Hoffman (Guess)
- Intervention de Paul Maier, directeur de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle



Bilan des actions de lutte anti-contrefaçon menées par les partenaires publics et privés du CNAC en 2014

L'année 2014 a été marquée par l'entrée en vigueur de la loi du 11 mars 2014 dite « *loi Yung* » renforçant la lutte contre la contrefaçon. Elle comporte quatre principales dispositions :

- Renforcement des dédommagements civils accordés aux victimes de la contrefaçon,
- Amélioration des conditions de démantèlements des réseaux de contrefaçon,
- Facilitation de l'établissement de la preuve de la contrefaçon,
- Renforcement des capacités d'intervention des douanes.

Individuellement ou en coopération, les partenaires publics et privés du CNAC ont axé leurs actions sur trois grandes orientations : communication-sensibilisation, répression et coopération internationale.

I. Communication- sensibilisation

A. Actions menées par des partenaires publics et privés sous l'égide du CNAC

➤ ***Campagne UNIFAB-INPI***

L'Union des Fabricants (UNIFAB) et l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) ont financé une campagne qui s'est déroulée de la mi-juillet à la mi-août dans le sud-est et le sud-ouest de la France. Son slogan était : « *Vraies photos, faux produits : Attention à la contrefaçon sur Internet* ». Plus de 1000 prospectus et objets promotionnels ont été distribués à cette occasion. Cette campagne a été relayée par les médias, y compris Internet via un site destiné à sensibiliser les e-consommateurs.

➤ ***Exposition « Contrefaçon, sans façon ».***

Du 28 juin au 18 juillet, la ville de Besançon a accueilli l'exposition « *Contrefaçon, sans façon* » coproduite par l'UNIFAB, l'INPI, le CNAC, la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), Renault et PSA.

Le 15 juillet – journée de repos du Tour de France cycliste à Besançon– a eu lieu la destruction de produits de contrefaçon saisis par les Douanes.

B. Actions menées en collaboration par les partenaires publics et privés

Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI)

Le 12 mars, lors de la présentation des résultats annuels au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, la direction des Douanes a présenté - en compagnie de nombreux médias venus couvrir l'événement- une exposition d'articles de contrefaçon aux ministres Nicole Bricq, Pierre Moscovici et Bernard Cazeneuve.

Le 4 novembre, la deuxième journée nationale de destruction de contrefaçons a eu lieu, au cours de laquelle, plus d'un million de contrefaçons ont été détruites.

Le 17 décembre, la direction des Douanes a détruit plus de dix mille contrefaçons de jouets.

Gendarmerie nationale

La Gendarmerie nationale a poursuivi en 2014 son travail de formation en partenariat avec l'UNIFAB. Cette dernière a reçu vingt-cinq gendarmes, spécialistes de la délinquance financière. Cela porte à cent le nombre d'enquêteurs formés en région. L'effort de formation réalisé par la Gendarmerie va permettre de créer un réseau d'envergure dont l'action sera animée et coordonnée par l'Unité de Coordination Nationale Anti Contrefaçon (UCNAC), placée au sein de la direction générale de la Gendarmerie.

Fédération française des industries de santé (FEFIS)

L'année 2014 a été synonyme d'une mobilisation plus opérationnelle de la part de la FEFIS auprès des acteurs de la lutte contre la falsification et la contrefaçon de produits de santé. Elle a organisé des réunions de travail qui ont notamment donné lieu à des rencontres stratégiques avec les Douanes, la Direction Générale des Entreprises (DGE), l'Organisation Mondiale des Douanes...

Dans le cadre du déploiement des mesures anti-contrefaçon, la FEFIS s'est fortement impliquée dans les réflexions menées par les acteurs concernés. La fédération s'est particulièrement mobilisée sur la mise en œuvre de la sécurisation de l'offre en ligne de produits de santé en France. Celle-ci prévoit notamment la signature d'une charte engageant les industriels de la santé et les intermédiaires de l'Internet (moteurs de recherches, fournisseurs d'accès à Internet, services postaux et de fret express sur un certain nombre de bonnes pratiques à respecter. La FEFIS a activement participé aux échanges menés entre les parties prenantes afin d'identifier les problématiques communes et la mise en place d'actions concrètes.

Dans le prolongement de sa note de position publiée en juillet 2013, reprenant des recommandations pour renforcer la lutte contre la contrefaçon de produits de santé, la FEFIS a organisé en 2014 deux ateliers, dont un en partenariat avec la DGE, adressés aux industriels de santé afin de les sensibiliser aux problématiques liées à la contrefaçon et à la falsification touchant les produits de santé. Les industriels ont manifesté un réel intérêt pour ces rencontres.

La FEFIS a également contribué à la rédaction de fiches santé du guide RSE publié par le MEDEF et l'ORSE. Par ailleurs, l'accent a été mis sur la communication : 3 brèves QSPS (Qualité et sécurité des produits) ont été diffusées et une contribution présentant les actions de la FEFIS en matière de trafic illicite de produits de santé a été publiée dans des colloques.

Institut de recherche anti-contrefaçon (IRACM)

En 2014, outre le renforcement de son site internet www.iracm.com disposant notamment de fiches thématiques, le suivi de l'actualité en matière de faux médicaments et la carte des saisies, l'IRACM a réalisé un film de sensibilisation de 12 minutes sur la contrefaçon (<https://www.youtube.com/watch?v=3V5QosVtnGc> en anglais, français et espagnol). Par ailleurs, une formation en ligne www.iracm.com/elearnlanding/ (anglais, français et espagnol) est proposée gratuitement afin de sensibiliser le public, mais également les acteurs en charge de la répression contre les faux médicaments.

Il convient de rappeler que fin 2013, l'IRACM a édité sur Internet un rapport sur les liens entre la criminalité organisée et le faux médicament.

Enfin, suite à la création en décembre 2012 d'un diplôme universitaire consacré à la criminalité pharmaceutique, l'IRACM en partenariat avec l'université Paris 2- Panthéon Assas, a poursuivi en 2014 ce cursus universitaire.

Union des fabricants (UNIFAB)

L'UNIFAB a organisé en février 2014, le 19ème Forum Européen de la Propriété Intellectuelle qui a réuni 300 participants et au cours duquel le président du CNAC est intervenu. Yves Lapierre, le Directeur Général de l'INPI a pu, à cette occasion, signer un accord de coopération avec l'office brésilien de la propriété intellectuelle.

Afin de préparer le 20ème Forum Européen de la Propriété Intellectuelle, le Sénateur Yung et Yves Lapierre ont participé à l'élaboration des thèmes lors du déjeuner des présidents.

L'UNIFAB est aussi l'organisateur de l'édition française de la journée mondiale anti-contrefaçon. Le 5 juin 2014, il a organisé un événement dans ses locaux, lors duquel le Sénateur Yung a remis un trophée à l'office des nations-unies contre la drogue et el crime et est intervenu sur le rôle du CNAC.

Le 3 novembre 2014, l'Unifab (avec les Douanes et l'INPI) a participé à une conférence de la CCI Picardie sur le thème « *contrefaçon, concurrence déloyale, parasitisme... causes et conséquences* ».

Le 6 novembre, lors du colloque France/Inde, le Sénateur Yung et Jean-Baptiste Mozziconacci, Directeur de la Stratégie et des Relations Internationales de l'INPI, sont intervenus lors de la table ronde intitulée « *le renforcement des relations économiques passe-t-il par une meilleure protection de la PI* ».

Les entreprises du médicament (LEEM)

En 2014, le LEEM a poursuivi et étendu ses actions visant à lutter contre la contrefaçon de médicaments en partenariat avec les autorités publiques via son comité anti-contrefaçon. Tout d'abord, le LEEM a participé à la mise en œuvre de la mesure n° 22 du Conseil Stratégique des Industries de Santé (CSIS), placé sous l'égide du Premier Ministre, visant à sécuriser l'offre en ligne de produits de santé en France. Cette mesure vise à renforcer le pouvoir des autorités publiques, à obtenir une implication renforcée des acteurs de l'Internet et à mettre en place une campagne de sensibilisation sur la vigilance et les comportements avertis en matière d'achat de produits de santé en ligne.

Le LEEM a réaffirmé son partenariat avec les autorités publiques par la signature, en juillet 2014, d'une déclaration de principe avec l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique pour renforcer la lutte contre les médicaments falsifiés. Par ailleurs, le LEEM a participé à la formation des autorités publiques et des services répressifs en charge de la lutte contre les trafics de médicaments (Douane, Gendarmerie, EHESP, DG Trésor). Le LEEM a également poursuivi ses actions de sensibilisation auprès des pouvoirs publics afin de renforcer le dispositif juridique français : transposition de la directive 2011/62/UE sur les médicaments falsifiés, ratification de la convention MEDICRIME, révision du règlement douanier 1383/2003, révision du Paquet Marque.

Direction générale des entreprises (DGE)

Afin d'amplifier les initiatives lancées par le gouvernement, la DGE a lancé dès 2010 une vaste campagne de sensibilisation auprès des acteurs de l'économie, en particulier des dirigeants de PME, pour prévenir et tenter d'enrayer la progression de la contrefaçon.

Les sessions de sensibilisation permettent aux dirigeants de PME de prendre conscience de l'importance de la propriété industrielle et de s'informer sur les moyens de protection juridiques et techniques à leur disposition, en ayant sur place tous les interlocuteurs agissant dans la lutte contre la contrefaçon pour répondre à leurs questions. Ces sessions favorisent l'échange entre les entreprises, les professionnels de la propriété industrielle et les acteurs publics locaux, notamment la Douane, l'INPI, la DGE et la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Les sessions de sensibilisation sont organisées en région sous forme de rencontre intitulée « *Peut-on avoir raison de la contrefaçon ?* », en partenariat avec les DIRECCTE. Depuis 2013, elles sont aussi déclinées au plan sectoriel (exemples : industries créatives, logiciels, produits de santé, bricolage/jardinage). Une vingtaine de réunions-débats ont déjà été organisées à Paris et dans quinze régions, rassemblant près de 800 participants, dont 350 PME.

Ce travail de sensibilisation de la DGE passe aussi par la rédaction et la diffusion de guides pratiques pour les PME, en matière de propriété industrielle et dans le domaine de la lutte contre la contrefaçon. Ainsi, la DGE a produit un dépliant intitulé « *PME : Comment vous protéger des contrefaçons ?* », qui est téléchargeable

sur le site Internet de la DGE et distribué lors des sessions de sensibilisation. Ce guide permet aux dirigeants de PME d'obtenir les informations et contacts nécessaires pour mettre en œuvre une stratégie de défense vis-à-vis de la contrefaçon.

Institut national de la propriété industrielle (INPI)

L'INPI assure le secrétariat général du CNAC et la gestion du centre national d'information « *Contrefaçon, non merci* ». Ce centre, appelé INPI Direct répond aux demandes relatives à la contrefaçon sollicitées par les consommateurs, les professionnels dont une majorité de PME, les journalistes, les étudiants... Il traite en moyenne plus de 400 appels mensuels en matière de contrefaçon.

Comme chaque année, un atelier de formation « *Génération innovation* » a été organisé à l'intention des enseignants des académies de Créteil, Paris et Versailles pour informer sur les dangers de la contrefaçon et les moyens mis en œuvre pour la combattre, afin qu'ils puissent sensibiliser leurs élèves. Cette action se régionalise progressivement.

De plus, dans toute la France, les équipes de chaque délégation régionale de l'INPI organisent ou participent avec leurs partenaires à de nombreux ateliers, conférences, interventions, aux fins de sensibiliser aux dangers de la contrefaçon.

Enfin l'INPI a activement participé à la préparation et à la négociation du paquet marques, qui vise à renforcer la protection des marques au niveau européen.

II. Contrôle et répression

Gendarmerie nationale

Au cours de l'année 2014, la Gendarmerie a poursuivi son action pour lutter contre la contrefaçon, notamment en axant les enquêtes sur l'assèchement financier des réseaux. C'est ainsi que plus de 1 560 000 euros ont été saisis aux personnes impliquées.

Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI)

Chiffres et opérations

Les services de la DGDDI ont intercepté 8,8 millions de contrefaçons en 2014, soit une augmentation de 15,4 % pour rapport à 2013.

Parmi les saisies marquantes de contrefaçons en 2014, on note :

- 2,4 millions de médicaments dans deux conteneurs en provenance de Chine,
- 10 000 tubes de teinture capillaire dans un camion intercepté dans le Nord-Pas-de-Calais à destination du Royaume-Uni,
- 75 000 contrefaçons dangereuses de lunettes de soleil à Roissy,
- 13 200 barquettes de fraises à Roissy en provenance d'Égypte et à destination du Royaume-Uni.

Le nombre de contrefaçons saisies en fret express et en fret postal (achats Internet) est stable depuis trois ans et s'élève, pour 2014, à 1,5 million d'articles, soit 17,5 % du total des saisies.

Si l'on excepte les médicaments¹, les interceptions portent en majorité sur les vêtements, les accessoires personnels (lunettes de soleil, sacs, montres et bijoux) et les produits de soin corporels. Les étiquettes et emballages contrefaisants représente 12 % du total (1,1 million d'articles).

L'Asie demeure la première zone de production de contrefaçons.

Opérations internationales auxquelles la douane a participé en 2014				
Date	Opération	Coordination	Secteur	Résultat
12/2013 - 01/2014	Opson III	EUROPOL	fraude alimentaire	Plus de 1200 tonnes et 430 000 litres de contrefaçons et d'aliments non conformes ont été saisis dans 33 pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie.
Février	Sochi	OMD	produits dérivés des J.O. d'hiver	
Avril-Mai	Replica	OLAF	Importation dans l'UE par voie maritime	1,2 million de contrefaçons et 130 millions de cigarettes saisis.
Mai-juillet	Jogo Bonito		produits dérivés de la Coupe du monde de football	
Décembre	Opson IV	EUROPOL	fraude alimentaire	2500 tonnes d'aliments contrefaisants ou illicites dans 47 pays.
Juin et décembre	In our sites	EUROPOL	Internet	Suppression de centaines de noms de domaine de site vendant des contrefaçons.

Action de Cyberdouane

Cyberdouane est montée en puissance dans l'utilisation de la procédure dite du "*coup d'achat*" (article 67 bis-1 du code des douanes), en matière de contrefaçon, avec la saisie fin 2014 d'environ 7000 logiciels et 1450 étiquettes contrefaisant la marque Microsoft, sur des sites de vente en ligne très connus. Suite au "*coup d'achat*" réalisé par Cyberdouane, la Douane a procédé aux interpellations des gérants des sociétés, aux visites domiciliaires et du local professionnel commun à ces deux sociétés.

Cyberdouane est également devenue le point de contact d'un partenariat signé avec l'association de lutte anti-contrefaçon américaine IACC (International AntiCounterfeiting Coalition).

¹ Les médicaments arrivent en tête du nombre de contrefaçons interceptées en raison de la saisie réalisée au Havre en février 2014.

Coopération publique-privée et interministérielle

En 2014, 70 % des 8,8 millions marchandises contrefaisantes interceptées l'ont été suite à une procédure de retenue sur le fondement du Règlement (UE) n°608/2013 ou du code de la propriété intellectuelle.

1 171 demandes d'intervention ont été déposées ou renouvelées auprès de la DGDDI en 2014, dont une très grande majorité porte sur les marques et les dessins et modèles.

La DGDDI et les directions des ministères économiques et financiers impliquées dans la lutte contre la contrefaçon poursuivent leur entreprise de coopération initiée en 2011 par la création du comité Bercy contrefaçon, qui s'est réuni trois fois en 2014.

Le Premier ministre s'est également montré favorable à la recommandation formulée par la Cour des comptes visant à créer une instance interministérielle de réflexion stratégique, dont le secrétariat général serait confié à la DGDDI.

Réglementation

Le règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 portant sur le contrôle par les autorités douanières, du respect des droits de propriété intellectuelle, a élargi le champ d'intervention de la Douane à tous les droits de propriété intellectuelle, harmonisé les pratiques dans l'Union Européenne et simplifié les procédures tout en garantissant une meilleure protection des parties prenantes.

Les négociations sur la révision du paquet marques (propositions de la Commission européenne du 27 mars 2013 de révision de la directive n° 2008/95 du 22 octobre 2008 rapprochant les législations des Etats membres sur les marques et du règlement n° 207/09 du 26 février 2009 sur la marque communautaire) ont permis d'aboutir à un article de compromis conciliant la nécessité de rétablir les contrôles sur les biens en transit dans l'Union Européenne tout en écartant tout risque d'atteinte au commerce légitime.

Enfin, la loi n° 2014-315 du 11 mars 2014 a renforcé et harmonisé l'arsenal dont dispose la Douane pour lutter contre la contrefaçon. Les décrets d'application de la loi devraient être publiés dans le courant de l'année 2015.

III. Coopération internationale

Gendarmerie nationale

Au niveau international, la Gendarmerie a pris une part active aux opérations PANGEA et IOS mises en place par Interpol et Europol. Elle a aussi participé et est intervenue aux différents séminaires organisés par ces deux organismes. Des interventions ont été réalisées au sein de l'OHMI à Alicante lors de séminaires organisés au profit des magistrats européens en charge de la propriété intellectuelle.

Institut national de la propriété industrielle (INPI)

Les experts de l'INPI, détachés dans les services économiques des ambassades de France d'Abu Dhabi, de Brasilia, Pékin et Rabat, ont relayé la politique de coopération de l'INPI et apporté un appui aux entreprises françaises dans des zones géographiques stratégiques (Afrique du Nord, Amérique du Sud, Asie du Nord et Proche-Orient).

En Chine : 2014 fut l'année de la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques France-Chine. Une déclaration conjointe a été signée à Paris, le 26 mars, par les Présidents des deux pays qui prévoit notamment de « *renforcer la coopération bilatérale dans le domaine de la propriété intellectuelle* » et de *renforcer la coopération en matière de lutte contre les trafics illicites, les fraudes et la criminalité organisée* ».

La promotion des chartes françaises de lutte contre la contrefaçon sur Internet s'est poursuivie en Chine. L'INPI est intervenu lors de la conférence annuelle de l'association des entreprises étrangères (QBPC). Un dialogue a été instauré avec les plateformes chinoises de commerce électronique (Alibaba, Taobao.com, JD.com, Suning.com...). Un travail de facilitation de la coopération entre ces plateformes et les entreprises françaises est effectué concernant la mise en œuvre des mesures préventives de détection de contrefaçons.

Au Maroc : participation à la journée mondiale de la lutte anti-contrefaçon le 5 juin 2014 et participation le 20 mai 2014 au séminaire de l'étude sur la contrefaçon à Tanger (Intervention d'Yves Lapierre et de Didier Hillion, président du COMIPI).

En Amérique du Nord : du 1^{er} au 3 juillet 2014, une visite officielle du Directeur Général de l'INPI (accompagné du Directeur de la Stratégie et des Relations Internationales et du Directeur des Brevets) s'est tenue à Washington et à New-York. La lutte contre la contrefaçon et le piratage sur Internet sont des sujets qui ont été évoqués lors de cette visite.

La délégation a conduit une douzaine d'entretiens avec :

- des entreprises (visite d'une entreprise française du luxe et échanges sur les questions de contrefaçon aux Etats-Unis),
- l'association américaine internationale représentant les entreprises sur les questions de lutte contre la contrefaçon (IACC). La mise en relation de la Douane avec l'IACC via l'INPI a permis la signature d'un protocole d'accord en mars 2014 permettant l'échange d'informations sur les réseaux de contrefacteurs identifiés par l'IACC via les systèmes de paiements électroniques.

3^{ème} réunion euro-méditerranéenne des comités nationaux contre la contrefaçon (CNAC EUROMED) : l'INPI a organisé cette manifestation, qui a réuni le 25 novembre, 16 pays d'Euro-Med. Ils ont signé la « *déclaration de Rome* » pour renforcer la lutte contre la contrefaçon. Cette déclaration de Rome vise à relancer les efforts des pays signataires pour renforcer la coordination nationale entre les autorités publiques et privées et conforter la coopération internationale.

Institut de recherche anti-contrefaçon (IRACM)

Les activités de formation, à l'initiative de l'IRACM ou en partenariat, ont permis de sensibiliser plus de 1600 personnes en provenance de la totalité des continents avec des actions plus spécifiques en Asie et en Afrique.

Plus particulièrement, deux grandes actions retiennent l'attention : dans le cadre de son protocole d'accord avec l'organisation mondiale des douanes, l'IRACM a réalisé une formation d'agents opérationnels d'une dizaine d'Etats africains, suivie immédiatement d'un exercice réel de grande ampleur de ciblage des containers à risque, permettant ainsi de tester in situ la mise en place des connaissances et des bonnes pratiques développées dans le cadre de la formation théorique. Cette opération, baptisée « Biyela 2 », a permis la saisie de plus de 550 millions de médicaments illicites en 10 jours.

Dans le cadre d'un double financement de la Commission européenne et de l'IRACM, une centaine d'enquêteurs spécialistes des faux médicaments de 27 pays membres de l'Union européenne ont été formés et un guide d'enquête opérationnelle ad hoc a été élaboré.

L'expertise de l'IRACM a été sollicitée toute l'année par plusieurs partenaires à l'instar du FSP Mékong, du Ministère du commerce américain, d'Interpol Bureau régional, du bureau régional Afrique de l'OMS...L'IRACM travaille également en étroite collaboration avec l'Office des nations unies contre la drogue et le crime afin d'aboutir à une loi modèle pour lutter contre le faux médicament.

CHARTES DE LUTTE CONTRE LA CONTREFACON

Toujours ouvertes à la signature, ces chartes rédigées sous l'égide du CNAC sont au nombre de trois. Elles sont destinées aux principaux acteurs par lesquels peuvent transiter les contrefaçons : plateformes Internet, sites de petites annonces et opérateurs de fret postal.

Signées par de nombreux partenaires, elles permettent la mise en place de processus de contrôle qui sont de nature à diminuer le trafic de faux sur les sites de vente en ligne français. L'objectif de ces chartes est de donner confiance aux consommateurs qui utilisent le commerce électronique. Les comportements vertueux des sites appliquant ces chartes du CNAC peuvent y aider.

Publié en juin 2014, le rapport annuel sur l'action de PriceMinister-Rakuten est un bon exemple de mise en œuvre de ces chartes. Une nouvelle fois en 2013, la Cellule Anti-Contrefaçon de PriceMinister-Rakuten a détecté un nombre très important de produits contrefaisants avant leur mise en ligne. Le CNAC œuvre pour que de nouveaux partenaires signent ces chartes et s'engagent à en respecter le principe.
